association
des producteurs
publicitaires

FICHE D'INSCRIPTION MEMBRE PERMISSIONNAIRE

Le statut de membre « permissionnaire » permet à la maison de production de se conformer à la « Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma » sans pour autant devoir devenir membre régulier de l'association.

Cette loi reconnait la juridiction d'association d'artistes et de travailleurs (dont l'AQTIS et la DGC) et oblige les maisons de production à respecter les conditions d'emploi prévues par la loi et telles que formulées dans les ententes collectives négociées. EXIGENCES ET CARACTÉRISTIQUES:

1. Maison de production active dans la production de films publicitaires sur une base régulière ou occasionnelle;

2. N'est ni membre régulier ni membre invité;

3. Demande un permis temporaire pour un projet spécifique:

4. Peut être lié ou associé à une agence de publicité / communication, à un télédiffuseur ou à un groupe média;

5. Détient un établissement au Québec.

DROITS:
• Accès aux termes et conditions des conventions et ententes collectives en vigueur liants l'association et l'AQTIS et l'association et la DGC. À noter: Le statut de membre permissionnaire ne donne pas accès aux outils propres aux membres permanents de l'APP tels que la plateforme SYNC ou le devis commun.

OBLIGATIONS:
• Devient lié pendant la durée d'un projet donné par les conventions et ententes collectives en vigueur liants l'association.

INSCRIPTION Nom de la maison de production

Adresse _____

Téléphone _____

Nom, fonction et coordonnées du demandeur

Nom et coordonnées du producteur désigné (si ce n'est pas la même personne)

Dates d'inscription et de tournage, et nom du projet

Date de tournage _____

Projet _____

Client annonceur _____

Cotisation à prévoir pour ce projet

TOTAL 1 750 $

Signature
